

L'Évangile au cœur

Septembre. L'effervescence a regagné La Défense. Depuis juin, beaucoup de visages ont pris le soleil, EOLE a progressé sous terre et TRINITY se rapproche du ciel.

Cet été, l'Église ne fut pas absente de l'actualité. Nous aurions aimé que ce soit pour de bonnes nouvelles, mais ce fut en raison des *crimes d'abus*. Ceux-ci ont conduit **le pape François** à adresser **une lettre au Peuple de Dieu** : **Si un Membre Souffre...**¹ *Le Pape y reconnaît que nous avons négligé et abandonné les petits. Nous ressentons de la honte lorsque nous constatons que notre style de vie a démenti et dément ce que notre voix proclame. Nous voulons passer de l'omission à la solidarité en disant non au cléricalisme. Par l'exercice pénitentiel de la prière et du jeûne pourra grandir parmi nous le don de la compassion, de la justice, de la prévention et de la réparation. A sa manière, le Pape remet au cœur le message évangélique et l'exigence de sa mise en œuvre.*

C'est bien cet Évangile que nous voulons vivre à la Maison d'Église Notre Dame de Pentecôte depuis son ouverture en 2001. Pour porter leur mission, les Recteurs ont mis en place une Équipe d'Animation Pastorale (EAP). En cherchant à devenir une Communauté Fraternelle de Foi par la prière et le souci de la communion, *cette équipe assure l'animation pastorale et missionnaire. L'EAP veille à ce que soient assurés les trois grands services qui caractérisent la vie et la mission de l'Église : Annoncer l'Évangile, Servir la vie des hommes, Célébrer le Salut.*²

Notre EAP est renouvelée cette année. Je souhaite exprimer ma reconnaissance pour l'engagement au cours des années passées de Francis Lapierre (diacre), Anne Guillot, Blanche Legendre, Christian Vignalou, Éric d'Humières, Jean-Paul Lannegrace, Marie-Claude Guillaume et Michèle Rain arrivés au terme de leur mission. Certains d'entre eux demeurent présents au service de la Maison.

A partir du 1^{er} septembre 2018, pour 3 ans, sont reconnus membres de l'EAP par le Père Hugues de Woillemont, Administrateur diocésain : Père Hugues Morel d'Arleux, Alain Pillant (diacre), Elisabeth Pichot, Florence Pons, Françoise Pons, Jean Guichené, Laurent-Michel de Woillemont, Olivier Boiteau et Patrick Mennesson. Le Père Bernard Audras est invité permanent aux rencontres de l'EAP. Pouvez-vous prier pour nous afin que nous demeurions dans un esprit de service ?

Bien d'autres acteurs contribuent à la vie de Notre Dame de Pentecôte et au rayonnement de l'Évangile à La Défense. Il demeure un besoin récurrent : nous recherchons des bénévoles pour de nombreux services. Connaissez-vous des **personnes ayant des disponibilités en semaine et ayant envie de déployer leurs talents, afin que l'âme de La Défense demeure vive ?**

En ce début d'année, nous portons aussi dans notre prière notre nouvel évêque, **Mgr Matthieu Rougé**, qui sera ordonné et installé **dimanche 16 septembre à 15h en la cathédrale Sainte-Geneviève** de Nanterre.

Qu'il soit notre pasteur selon le cœur du Seigneur! (Cf. Jr 3,15).

Que cette année soit pour tous *une année de bienfaits accordée par le Seigneur* (Is 61,2).

P. Hugues Morel d'Arleux, Recteur

¹ Disponible sur le site www.eglise.catholique.fr et sur les présentoirs de NDP

² Extraits de la lettre de reconnaissance de l'EAP

N° 895

2018

Semaine du 05 au 12 septembre

A L'HEURE DES ÉTATS GÉNÉRAUX DE LA BIOÉTHIQUE, QUELLE FIN DE VIE VOULONS-NOUS?

par le Docteur Marie-Sylvie RICHARD, Xavière

Conférence donnée à NDP le mardi 19 juin 2018

Marie-Sylvie RICHARD est médecin, docteur en éthique médicale. Elle appartient à une congrégation religieuse apostolique de spiritualité ignatienne, La Xavière. Chargée de formation dans diverses structures médicales, elle est chef de service à la Maison Médicale Jeanne Garnier, à Paris.

Cet établissement de soins palliatifs a été fondé en 1874 à Paris par les Dames du Calvaire, des veuves encore jeunes dévouées à l'accueil des malades atteints de pathologies graves ou porteurs de plaies repoussantes, qui ne trouvaient pas de place à l'hôpital puisque l'état de la médecine ne leur permettait pas d'être soignés. L'association des Dames du Calvaire fondée en 1842 à Lyon par JEANNE GARNIER « essaime » donc à Paris, puis à Marseille, Bordeaux, St Etienne, Bruxelles et New York.

Dans les années 1950, une infirmière et assistante sociale anglaise, Cicely SAUNDERS, marquée par l'expérience de la souffrance des mourants, reprend des études de médecine et fait une thèse sur le traitement de la douleur en fin de vie. Elle fonde l'hospice St Christopher en 1967 qui deviendra un Centre de référence pour les soins palliatifs, mondialement connu. L'utilisation contrôlée de la morphine qu'elle défend ne se fait pas sans mal en France où la morphine est encore « taboue » réservée à la toute fin de vie. Mais des médecins, d'autres soignants, des éthiciens réagissent. Des associations se créent pour améliorer l'accompagnement et le soulagement de la personne en fin de vie. **La Société Française d'Accompagnement et de Soins Palliatifs voit le jour en 1989.**

En 1999, une loi est promulguée donnant droit « *aux soins palliatifs à toute personne malade dont l'état le requiert, en institution sanitaire ou médico-sociale mais également à domicile.* »

La loi de 2002 précise les droits du malade qui peut désormais, s'il le demande, être informé sur son état. Il prend, **avec les soignants**, les décisions qui le concernent et peut, s'il le souhaite, désigner une personne de confiance comme porte-parole. La loi crée un congé d'accompagnement pour les personnes en fin de vie.

La première loi Léonetti pose, en 2005, les principes de base : d'abord **soulager**, en utilisant les antalgiques appropriés, eussent-ils des effets secondaires, ensuite **écouter** le malade et ses souhaits et enfin **renoncer à tout acharnement thérapeutique**. A noter que, dès 1957, le Pape Pie XII avait admis l'utilisation de narcotiques puissants en cas de douleurs violentes, même s'il existait un risque de hâter la fin de vie, ceci pour répondre aux critiques qui sont faites très souvent aux chrétiens censés « aimer la souffrance ».

La loi de 2005 fixe notamment les modalités de remboursement du congé d'accompagnement.

La loi Léonetti-Claeys de 2016 a le mérite de mettre en lumière que, si le traitement de la douleur est une priorité, le soulagement du malade n'est pas seulement la prise en compte de sa douleur physique; la souffrance est familiale, psychologique, sociale. Le malade a droit à une mort apaisée autant que possible et les soignants se doivent de tout mettre en œuvre pour traiter cette souffrance globale. Il ne faut faire preuve **d'aucune obstination déraisonnable** dans le traitement – pratique qui a fait le lit de la demande d'euthanasie. Le patient peut demander à être sédaté jusqu'à son décès, lorsque sont réunies les conditions suivantes :

- maladie grave incurable
- souffrance irréductible
- pronostic vital engagé à court terme

Mais cela peut être considéré par certains comme une manière d'accélérer la mort. Les problèmes posés sont nombreux : quand limiter ou interrompre les traitements? Faut-il arrêter de nourrir et d'hydrater le malade inconscient? A quel moment faut-il cesser? Et la régulation de la sédation est parfois

techniquement difficile. C'est pourquoi il n'est pas très réaliste de donner cette possibilité, prévue dans la loi, aux malades en fin de vie séjournant en EHPAD ou à domicile.

Des fiches de bonne pratique de cette loi ont été établies par un groupe de travail dans le cadre de l'HAS (Haute Autorité de Santé) et coordonné par un médecin de Jeanne Garnier. Chaque malade est un cas unique mais trois règles s'appliquent toujours : prendre du temps, autant qu'il est possible, pour dialoguer avec le malade et bien comprendre les motifs de sa demande, mener une concertation collégiale, car c'est à l'équipe soignante de vérifier si les critères requis sont bien présents. S'ils ne sont pas réunis, continuer la réflexion avec le malade en attendant une autre concertation, s'il persiste dans sa demande, revoir le malade .

La loi prévoit également la possibilité pour chacun de donner des directives anticipées. Elles sont valables à vie (mais peuvent être modifiées à tout moment par l'auteur) et doivent être enregistrées dans un fichier national que le médecin, confronté à la fin de vie d'un patient, a l'obligation de consulter, parce que ces directives le contraignent. Le patient ne se souvient pas toujours des directives qu'il a formulées et leur rédaction ne correspond pas forcément à ce qu'il souhaite vraiment, faute de formation médicale. C'est pourquoi il est conseillé, à toute personne qui souhaite rédiger ces directives, de le faire avec un médecin. Cette loi semble équilibrée.

La fin de vie n'entre pas dans le cadre de la loi sur la bioéthique actuellement en préparation. La proposition de loi J-P. TOURAINE portant sur l'euthanasie et le suicide assisté est renvoyée devant la Commission des Affaires Sociales. La pratique du suicide assisté existe en Suisse où elle profite d'un vide juridique ; elle y est cependant soumise à des conditions restrictives importantes. Elle est appliquée plus facilement en Belgique. Elle se heurte, en France, à la résistance des médecins dont l'objectif est la vie.

Meurt-on mal en France ? Et qu'est-ce qu'une bonne mort ? A chacun de répondre. Mais le cadre législatif permet aujourd'hui de mieux répondre au souhait d'une mort apaisée ...

Notes de Michèle Rain

Nouveau

Ouverture d'un groupe Al-Anon
Le mercredi 12 Septembre 2018
À 12h30 Salle B au sous-sol

Il n'est pas nécessaire de boire pour souffrir de l'alcool.
Une seule personne boit et tout son entourage est atteint.

Pour venir en aide aux personnes atteintes par la maladie de l'alcool, plusieurs propositions existent, parmi celles-ci, celle des Alcooliques Anonymes. A Notre Dame de Pentecôte, un Groupe « Alcooliques Anonymes » existe depuis 2004.

Il ne restait plus qu'à créer un **Groupe Familial Al-Anon** pour venir en aide à l'entourage des malades alcooliques. Cet entourage ne se limite pas au conjoint ou au compagnon, l'entourage, ce sont aussi les parents, les enfants, les amis, les collègues de travail.

Ce Groupe Al-Anon, se réunira pour la première fois, **le Mercredi 12 Septembre 2018**, à la même heure que la réunion habituelle des Alcooliques Anonymes, soit **de 12 h 30 à 13 h 30 en salle B**.

Souhaitons bon vent à ces nouveaux amis qui, dans les premiers mois, seront soutenus et accompagnés par des membres d'autres groupes Al-Anon des Hauts de Seine, le temps de trouver une vitesse de croisière.

Parlez-en autour de vous, venez participer à une réunion pour voir comment fonctionne une réunion Al-Anon. Vous pouvez aussi téléphoner au 01 42 81 97 05 pour plus amples renseignements.

Souhaitons bon vent à cette nouvelle initiative !

Prière en la Nativité de la Vierge Marie — Hymne des Laudes

Bénié sois-tu, Vierge Marie :
Pour toi la Parole de Dieu
D'avance a porté fruit.
Mais tu es encore
La terre où la semence
Bientôt va germer :
Ranime en nous l'espérance
Du jardin annoncé.

Loué sois-tu, Signe du jour :
En toi le visage du Christ
D'avance a resplendi.
Mais tu es encore
La nuit où sa lumière
Pourra se cacher ;
Éveille-nous au mystère
De celui qui viendra.

Heureuse es-tu, sœur des pécheurs :
Sur toi le baptême de sang
D'avance a rejailli.
Mais tu es encore
La source où Dieu fait homme
Naîtra de l'Esprit :
Découvre-nous le Royaume
Des enfants rachetés.

Mercredi 5 septembre à 12h30

Messe de rentrée

Après la Messe,
nous nous retrouverons
autour d'un pot de l'Amitié
sur le parvis de NDP.
Invitez vos collègues!

La souffrance au travail

**Groupe de partage animé par
Chantal Verzaux
et Alain Troussard**

**Mardi 25 septembre à 12h30
(sans repas)**

CONFERENCE

« 360° sous le soleil d'Allah »

Par Elie SAAD

**Jeudi 20 septembre à 12h45
Sandwichs et café**

Sacrement de Réconciliation

**Accueil du Père Bellot
dans son bureau
Les mardis de 12h à 14h**

**Réunions d'Equipes
du 5 au 12 septembre**

Mercredi 5 septembre

GSEPT- Alcooliques Anonymes (AA)

Jeudi 6 septembre

Jeunes Pros

Vendredi 7 septembre

Gospel — Ecole d'adoration

Lundi 10 septembre

Groupe Louange

Mardi 11 septembre

Equipe Marie

Mercredi 12 septembre

GSEPT- Alcooliques Anonymes (AA)

AI — Anon



NOUVELLE EXPOSITION

**« Exils, maux de terre,
mots d'amour »**

**Sculptures de Noëlle FAUBRY
du 12 septembre au 15 octobre**

Pour recevoir la version électronique du Cahier d'espérance, adressez un mail à cde@ndp92.fr
Cette adresse mail est aussi utilisée pour se désinscrire.